

Thème : Les nullités en matière pénale

Date : Vendredi 8 octobre 2021 de 9h30 à 12h30

Lieu : Institut Municipal d'Angers - 9 rue du Musée - 49100 ANGERS

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Identifier les causes de nullité
- Mesurer leurs conséquences
- Maîtriser les cadres de procédure permettant de les soulever
- Intégrer les actualités jurisprudentielles

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Les causes de nullité et leur typologie
- Le régime des nullités (au cours de l'enquête, de l'information judiciaire, devant la juridiction correctionnelle)
- Les conséquences (sur la procédure en cours, les procédures distinctes, etc)

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et remise du support de présentation (power-point)

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Olivier VIOLEAU, Conseiller référendaire à la Chambre criminelle de la Cour de cassation

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.